



KONFERENZ DER KANTONSREGIERUNGEN
CONFERENCE DES GOUVERNEMENTS CANTONAUX
CONFERENZA DEI GOVERNI CANTONALI
CONFERENZA DA LAS REGENZAS CHANTUNALAS

Aux médias

Contribution à la réduction des disparités et à la stabilisation

Les gouvernements cantonaux soutiennent la loi sur l'aide aux pays de l'Est

La loi sur l'aide aux pays de l'Est, soumise en votation le 26 novembre 2006, est unanimement soutenue par les gouvernements cantonaux. Cette loi fédérale permet à la Suisse d'apporter sa contribution à la réduction des disparités économiques et sociales dans l'UE élargie et de continuer à encourager la stabilisation sur le continent européen et en Asie centrale. En outre, la Suisse renforce ainsi ses relations avec l'UE.

En vue de la votation populaire du 26 novembre 2006, les gouvernements cantonaux ont traité lors de l'Assemblée plénière de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) de ce jour de la loi fédérale sur la collaboration avec les Etats de l'Europe de l'Est (loi sur l'aide aux pays de l'Est). Dans ce cadre, ils ont constaté qu'un rejet de la loi supprimerait la base légale aussi bien pour l'"aide classique aux pays de l'Est" de la Suisse que pour les contributions envisagées par la Suisse visant à réduire les disparités économiques et sociales au sein de l'UE élargie. Du point de vue des gouvernements cantonaux, un tel signal desservirait les intérêts de la Suisse en Europe et serait contre-productif. La loi sur l'aide aux pays de l'Est permet par ailleurs aussi à la Suisse de poursuivre son soutien aux anciens pays communistes de l'Europe de l'Est et de la Communauté des Etats indépendants (CEI) dans leur passage à la démocratie et à une économie de marché sociale.

C'est pourquoi les gouvernements cantonaux se sont prononcés à l'unanimité pour un soutien public à la loi sur l'aide aux pays de l'Est et ont adopté une prise de position y relative (cf. annexe).

Berne, le 29 septembre 2006

Pour toute information complémentaire:

- Lorenz Bösch, conseiller d'Etat, président CdC (tél. 079 426 54 19)
- Markus Notter, conseiller d'Etat, président de la Commission Europe de la CdC (tél. 043 259 25 02)
- Canisius Braun, secrétaire CdC (tél. 079 456 92 92 ou 031 320 30 00)